



*Un Ordre  
renouvelé,  
tourné vers  
l'avenir*

CONSEIL NATIONAL  
DE L'ORDRE DES PHARMACIENS  
RAPPORT ANNUEL 2025





CONSEIL NATIONAL  
DE L'ORDRE DES PHARMACIENS  
RAPPORT ANNUEL 2025

SOMMAIRE

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| LA PAROLE AUX PRÉSIDENTS .....                                            | 6  |
| INTRODUCTION .....                                                        | 11 |
| ● PARTIE 1. L'ORDRE, C'EST VOUS ET NOUS .....                             | 12 |
| I. Les mandataires de l'Ordre des pharmaciens .....                       | 14 |
| II. Le Bureau et les membres du personnel .....                           | 16 |
| III. Les membres pharmaciens.....                                         | 18 |
| ● PARTIE 2. LES MISSIONS DE L'ORDRE EN 2025 .....                         | 20 |
| I. L'accompagnement et l'encadrement des pharmaciens et des Conseils..... | 21 |
| A. Thèmes abordés par le Conseil national en 2025.....                    | 22 |
| B. Dispense du service de garde en 2025.....                              | 24 |
| C. Groupes de travail.....                                                | 27 |
| D. Journée de l'Ordre du 8 novembre 2025.....                             | 28 |
| II. L'activité disciplinaire.....                                         | 30 |
| ● PARTIE 3. LA REPRÉSENTATION DE L'ORDRE EN 2025 .....                    | 34 |
| I. Au près des universités.....                                           | 35 |
| II. Dans les groupes et commissions nationaux.....                        | 36 |
| III. Dans les organisations européennes et internationales.....           | 38 |
| ● PARTIE 4. LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ORDRE EN 2025.....             | 40 |
| I. Les tâches de gestion.....                                             | 41 |
| II. Les données financières de l'Ordre en 2025.....                       | 42 |
| ● PARTIE 5. LE SOUTIEN JURIDIQUE DE L'ORDRE EN 2025 .....                 | 44 |
| I. Les tâches du soutien juridique .....                                  | 45 |
| II. Les questions traitées par le service juridique .....                 | 46 |
| CONCLUSION .....                                                          | 53 |

## LA PAROLE AUX PRÉSIDENTS



**Carine De Vriese**  
Présidente de la section  
francophone du  
Conseil national

Chères consœurs, chers confrères,

Chaque année, la rédaction de ce mot me donne l'occasion de prendre un peu de recul sur les évolutions de notre profession et sur le rôle que l'Ordre est appelé à jouer dans un environnement de plus en plus complexe. Au fil de mes rencontres avec des pharmaciens de tous horizons, une conviction s'est renforcée : notre profession est plus utile que jamais. Les patients comptent sur nous pour les accompagner, les rassurer, les orienter et veiller à l'usage sûr et approprié des médicaments. Mais j'entends aussi les difficultés auxquelles les pharmaciens sont confrontés au quotidien, dans un contexte où les attentes augmentent, où les situations se complexifient et où les solutions ne sont pas toujours adaptées aux réalités du terrain.

C'est pourquoi l'Ordre a poursuivi cette année plusieurs travaux qui touchent directement l'exercice de notre profession. La modernisation du Code de déontologie, la prévention du mésusage de certains médicaments et des assuétudes, ainsi que les échanges avec les autorités sur l'évolution de certains cadres réglementaires s'inscrivent dans une même démarche : contribuer à des soins de qualité tout en tenant compte des réalités vécues par les pharmaciens et leurs patients.

Plusieurs chantiers restent ouverts. La continuité des traitements lorsque des patients chroniques se retrouvent sans ordonnance, l'évolution du rôle du pharmacien dans les soins de première ligne ou encore certaines situations auxquelles nous sommes régulièrement confrontés méritent de poursuivre la réflexion. Ces questions concernent autant la sécurité des patients que les conditions dans lesquelles les pharmaciens exercent leur métier.

Cette année a également été marquée par la poursuite de la modernisation de notre institution. Nous souhaitons un Ordre plus accessible, plus transparent et davantage tourné vers ses membres. Nous avons encore du chemin à parcourir, mais la volonté est bien présente. Mieux communiquer, mieux expliquer nos actions et renforcer progressivement le dialogue avec les pharmaciens constituent des priorités que je considère essentielles pour l'avenir de notre institution.

Les dernières élections au sein des Conseils provinciaux ont par ailleurs permis l'arrivée de nouvelles équipes. Je me réjouis particulièrement de voir s'y côtoyer l'expérience de collègues qui ont consacré de nombreuses années au service de la profession et l'engagement de nouvelles générations, porteuses d'un regard complémentaire sur les réalités de l'exercice pharmaceutique. Cette diversité est une force.

Plus que jamais, je souhaite que l'Ordre soit perçu comme une institution proche de ses membres, attentive à leurs préoccupations et engagée à leurs côtés. Une institution qui assume pleinement sa mission de protection de la santé publique tout en restant profondément connectée à celles et ceux qui la font vivre au quotidien. À nous de continuer à avancer ensemble, dans un esprit d'écoute, de responsabilité et de confiance, au bénéfice des patients que nous servons chaque jour.

Bien confraternellement.



Gert Laekeman  
Président de la section  
néerlandophone du  
Conseil national

*"Au sein de l'Ordre,  
nous veillons à l'exercice  
optimal de la profession  
de pharmacien."*

## EN ROUTE

***Dans la préface de ce riche rapport annuel, nous passons en revue une série d'activités et d'initiatives de l'Ordre en 2025. Nous prenons aussi le temps de formuler quelques réflexions.***

En descendant du train à Berchem, je reçois un petit coup de canne. Il s'avère que c'est un voyageur aveugle cherchant le chemin vers les escaliers. « *Oui, ces trains s'arrêtent aux endroits les plus imprévisibles* », s'excuse-t-il. Je lui tends le bras pour le guider vers les escaliers. Arrivé aux escaliers, il demande s'il doit tourner à gauche pour le train pour Bruxelles, une fois en bas dans le couloir. En l'admirant silencieusement, je le vois – à sa propre demande – descendre seul les escaliers et marcher vers la voie 9, se frayant tranquillement un chemin entre les autres voyageurs avec sa canne.

S'entraider, c'est bien beau, mais on voit toutes sortes d'autres choses se produire, à petite et grande échelle. Combien de fois secouons-nous la tête lorsque nous entendons – une fois de plus – les histoires les plus étranges aux informations. Nous nous demandons sans aucun doute si l'homme est fait pour le bien. Le vieux dicton latin « *homo homini lupus (est)* » (l'homme est un loup pour l'homme) prouve que cette question a déjà été posée par le passé.

Cela nous amène au point de vue de Thomas Hobbes (1588 – 1679), philosophe anglais. Hobbes décrivait l'existence humaine comme solitaire, misérable, désagréable, brutale et courte. Selon lui, il existe un état « par défaut » ou état fondamental de l'homme, caractérisé par l'anarchie, la guerre et la destruction. Pourtant, Hobbes était un optimiste. Dans son chef-d'œuvre « *Leviathan* », il décrit comment l'homme peut tout de même mener une vie paisible, prospère et culturellement riche lorsqu'il peut s'en remettre à un leadership positif.

Dans quelle mesure l'Ordre des pharmaciens peut-il y contribuer ? En examinant de plus près le fonctionnement de l'Ordre, nous constatons qu'il est fortement axé sur les aspects déontologiques. Au sein de l'Ordre, nous veillons à l'exercice optimal de la profession de pharmacien. Les structures, directives, prescrits et règlements doivent nous aider à assurer le maintien ou le rétablissement de la santé des patients (cf. Article 1<sup>er</sup> du Code de déontologie).

À cet égard, nous pouvons dresser le bilan d'une année 2025 bien remplie. Les Conseils provinciaux, le Raad van Beroep et le Conseil d'appel ont une fois de plus traité plus de 200 affaires. Les 10 réunions du Conseil national et celles du Bureau se sont déroulées comme prévu, avec le quorum requis. Les membres de tous ces organes ont pu compter sur un soutien solide des

directeurs, des juristes, des magistrats, du personnel administratif et du responsable de l'entretien et de la logistique. Nous nous réjouissons de cette collaboration essentielle et constructive au sein de la communauté de l'Ordre, qui mobilise environ 200 personnes.

Par ailleurs, des groupes de travail se sont attelés à des missions spécifiques. En concertation avec l'Autorité Belge de la Concurrence, une première étape a été franchie dans la mise à jour du code de déontologie. Le code commenté, en particulier, a été enrichi de cas pratiques et d'exemples. Dans toutes les universités belges, le code est développé lors des sessions déontologiques, au cours desquelles le fonctionnement de l'Ordre est évoqué. Le règlement relatif à la dispense du service de garde a été modifié, avec la possibilité d'introduire prochainement les demandes via le site web. Depuis 2022, le règlement d'ordre intérieur prévoit l'effacement automatique des sanctions disciplinaires mineures, cinq ans après que celles-ci soient effectives. Ces mêmes adaptations permettent de demander une réhabilitation après six ans. En 2025, les premiers travaux ont commencé pour une rénovation complète des maisons de l'avenue Henri Jaspar à Bruxelles. La déclaration gouvernementale de février 2025 a mentionné la modernisation de l'Ordre comme l'un des points d'attention. Dans l'exercice de réflexion qui a suivi, nous avons commencé à travailler avec une agence de communication. En 2025, l'Ordre a continué d'être représenté dans des organisations européennes telles que le Groupement Pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE), EurHeCA (European Health Professionals Competent Authorities), ainsi qu'au niveau national, la Commission fédérale de contrôle et la Health Data Agency (HDA).

Le samedi 8 novembre 2025, nous avons organisé la « Journée de l'Ordre ». Durant cette journée, les membres ont eu l'occasion le matin d'échanger des idées sur l'avenir de notre profession. Lors de la session de l'après-midi, un message vidéo du ministre Frank Vandenbroucke a été présenté ainsi que des conférences sur les pharmacies au Québec, le respect de la vie privée dans les enquêtes judiciaires, le métier de pharmacien après 2030 et la manière de gérer l'intelligence artificielle dans la pratique.

On peut affirmer sans hésitation que l'Ordre des pharmaciens explore de nombreuses voies. Pourtant, un tendon d'Achille subsiste. En regardant l'impressionnante diversité d'activités, nous devons conclure qu'une part significative ne concerne finalement que 2 % de nos membres tout au plus. Chaque jour, pratiquement tous nos collègues s'efforcent, dans les pharmacies et les hôpitaux, de prendre en charge les patients de la meilleure manière possible, conformé-

ment aux principes déontologiques et en harmonie avec les autres professionnels de santé. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure l'Ordre peut mettre en lumière ces efforts de ses membres pour l'ensemble de la population. Nous écrivons maintenant 2026. Après 2026 vient 2027, année électorale pour les Conseils provinciaux de l'Ordre. Pour que ces Conseils provinciaux fonctionnent correctement, il est absolument nécessaire de pourvoir tous les mandats des organes de l'Ordre. À chaque fois, nous constatons qu'il n'est pas facile d'attirer suffisamment de candidats. Une campagne de sensibilisation publique pourrait aider et donner un coup de pouce à nos membres. L'Ordre des pharmaciens ne serait alors plus un parent éloigné, mais un voisin proche appréciant les efforts quotidiens déployés dans la pratique pharmaceutique. *I have a dream...*

*"On peut affirmer sans  
hésitation que l'Ordre  
des pharmaciens explore  
de nombreuses voies."*

## INTRODUCTION

2025 sonne un **renouveau pour l'Ordre des pharmaciens** : nouveaux Conseils mis en place fin 2024, dans un nouvel environnement politique ayant annoncé une volonté de modernisation des Ordres. Après avoir fêté ses 75 ans en 2024, l'Ordre a saisi la balle au bond et a entamé des réflexions à ce sujet.

**Renouveau aussi sur le plan déontologique** : après 5 ans d'application, il était temps de passer en revue les articles du Code pour envisager d'éventuelles évolutions, comme l'Ordre s'y était engagé vis-à-vis de l'Autorité Belge de la Concurrence. Le regard frais d'une nouvelle équipe permet de faire évoluer les textes d'une manière conforme aux pratiques actuelles des pharmaciens et aux attentes des patients.

En 2025, l'Ordre a poursuivi les **démarches de communication utiles au renforcement de la communauté de l'Ordre**. Le point d'orgue de la volonté de rapprochement entre l'institution et ses membres a été la deuxième édition de la Journée de l'Ordre. Le processus ainsi lancé ne demande qu'à être approfondi dans les années à venir.

Le présent rapport annuel rend compte de ces activités et de bien plus encore.

# PARTIE 1.

## L'ORDRE, C'EST VOUS ET NOUS



### PARTIE 1. L'ORDRE, C'EST VOUS ET NOUS

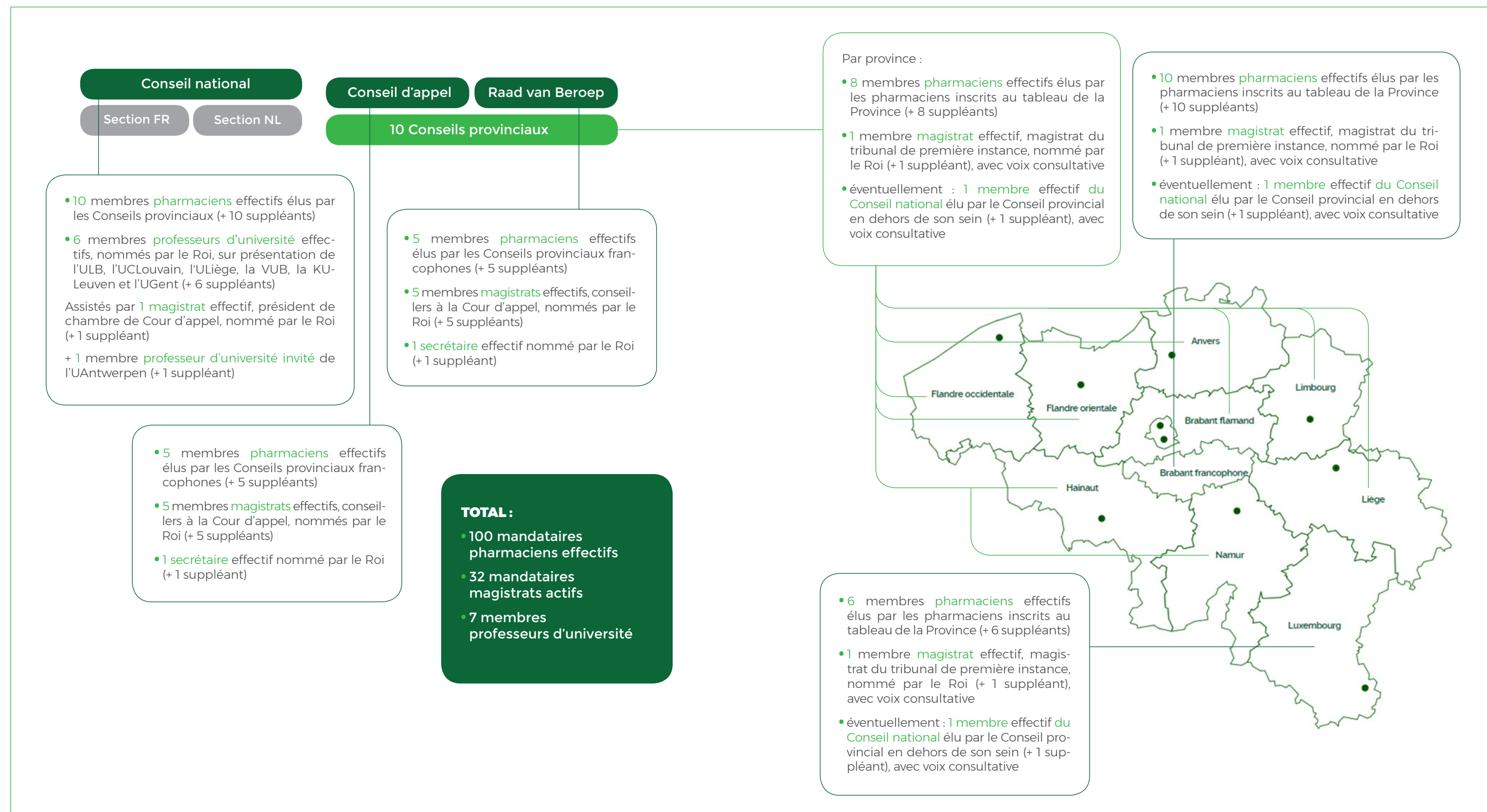
L'Ordre des pharmaciens réunit tous les pharmaciens inscrits au tableau, des membres élus, des magistrats, des professeurs d'université et l'équipe interne qui assure son fonctionnement.

Nous contribuons, tous ensemble, à une mission commune : soutenir une pratique professionnelle

de qualité, d'abord dans l'intérêt des patients et de la santé publique, mais aussi dans celui des pharmaciens.

## I. Les mandataires de l'Ordre des pharmaciens

L'Ordre des pharmaciens, ce sont d'abord des **mandataires** :



II. Le Bureau et les membres du personnel

À côté du Conseil national, du Conseil d'appel, du Raad van Beroep et des 10 Conseils provinciaux, le **Bureau** et les **Directeurs** s'occupent, avec leur **équipe**, du fonctionnement quotidien de l'Ordre.

Qui sont-ils ?

| Bureau                |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| Président FR          | Carine DE VRIESE               |
| Vice-président FR     | Jean-Christophe DAVOINE        |
| Secrétaire FR         | Redouan EL KHANNOUS            |
| Président NL          | Gert LAEKEMAN                  |
| Vice-président NL     | Leo HALET                      |
| Secrétaire NL         | Marie-Rose DEVLIES             |
| Magistrats assesseurs | Jacques SIMONS<br>Paul BOUDOLF |

S'agissant du personnel, l'équipe est composée comme suit :

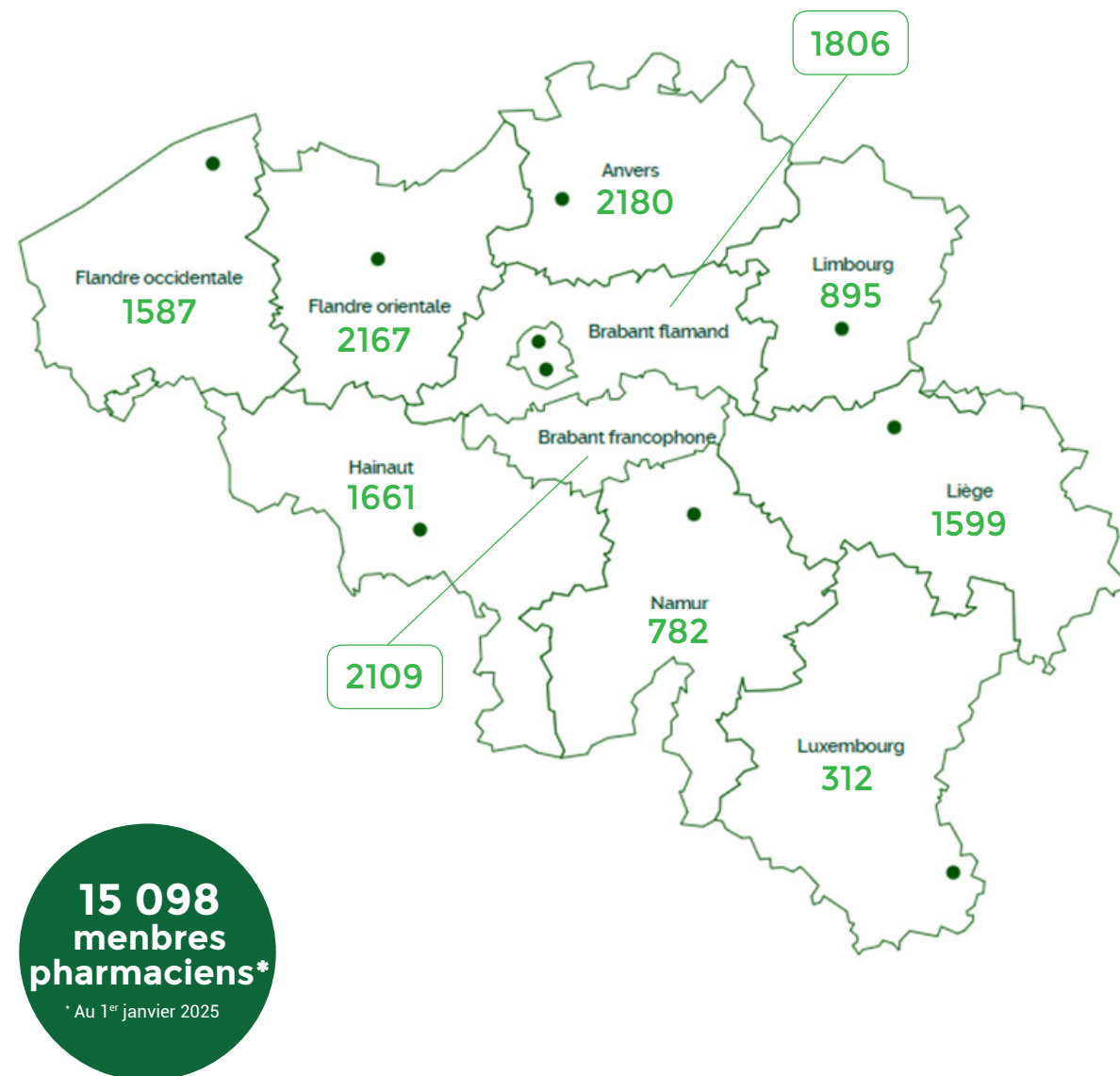
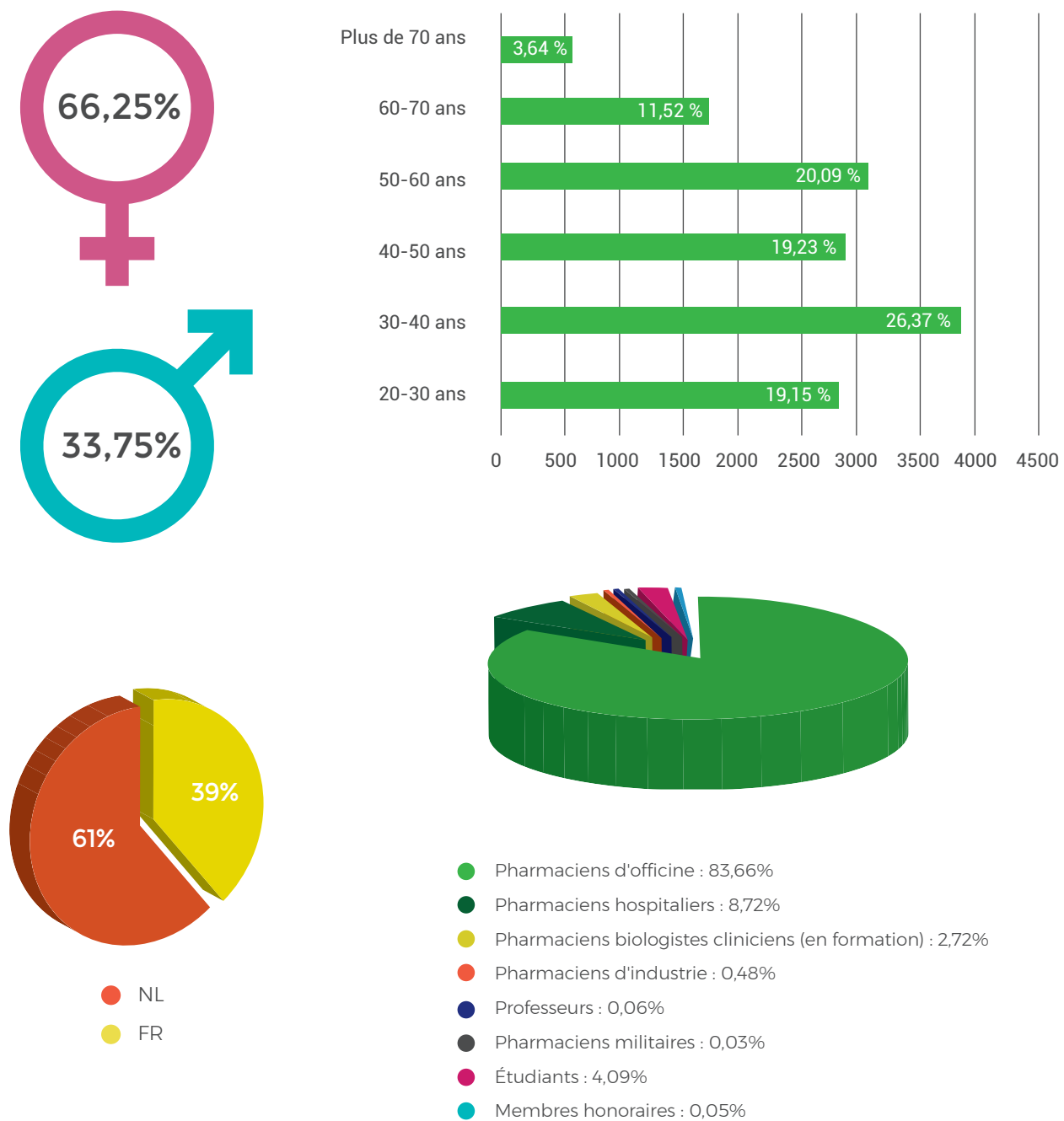
| Personnel                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directeurs                              | Arnaud NICOLAS<br>Rien MARINUS                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Juristes                                | Sylvie VAN OVERSTRAETEN<br>Anne-Cécile SQUIFFLET                                                                                                                                                                                                                                |
| Collaborateurs administratifs Provinces | Véronique VANDERBORGHT (Brab. FR)<br>Bianca CEYSSENS (Brab. NL)<br>Innez DEJONGHE (Anvers)<br>Eliane LAMBILLON (Namur et Hainaut)<br>Hilde HENDRICKX (Limbourg)<br>Anne SANGLIER (Liège et Lux.)<br>Martine TRAEN (Fl. occidentale)<br>Chantal VAN OVERSTRAETEN (Fl. orientale) |
| Secrétaire de direction                 | Ingrid DE DYCKER                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Cotisations                             | Véronique VANDERBORGHT                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Entretien et logistique                 | Jean-François BEUDELS                                                                                                                                                                                                                                                           |

Mme Danielle Istas est chargée en tant qu'indépendante de l'administration du Conseil d'appel et du Raad van Beroep.



### III. Les membres pharmaciens

L'Ordre des pharmaciens, ce sont aussi des **membres pharmaciens** inscrits au tableau.



# PARTIE 2.

## LES MISSIONS DE L'ORDRE EN 2025



## PARTIE 2. LES MISSIONS DE L'ORDRE EN 2025

### I. L'accompagnement et l'encadrement des pharmaciens et des Conseils

Le secteur pharmaceutique évolue, posant de nouvelles questions et mettant en exergue certaines difficultés. Fort de nouvelles équipes de mandataires entrées en fonction fin 2024, l'Ordre des pharmaciens a traité ces actualités en 2025, afin d'encadrer et d'accompagner au mieux les pratiques des pharmaciens, au bénéfice de tous.

Les membres du Conseil national sont les moteurs de cette activité, soutenus par les autres Conseils qui suggèrent des initiatives, posent des questions ou partagent leur expérience au travers de leur représentant.

#### Les résultats marquants en 2025 ? Entre autres :



un schéma rappelant les règles applicables aux différentes modalités de délivrance des produits de santé par le pharmacien ;



une collaboration avec toutes les universités du pays pour une vision claire sur les jobs d'étudiant en pharmacie ;



une concertation avec les associations professionnelles en charge de l'organisation des rôles de garde comme point de départ d'une évolution du règlement en matière de dispense du service de garde ;



la mise en route d'une actualisation du Code de déontologie pharmaceutique et de son commentaire ;



une Journée de l'Ordre qui a réuni mandataires et pharmaciens autour de réflexions concrètes, tournées vers l'avenir.

A. Thèmes abordés par le Conseil national en 2025

L'essentiel de l'activité du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens se déroule lors des réunions du Bureau et du Conseil national. Les séances du Bureau et du Conseil national ont lieu une fois par mois (hors période estivale).

Le Bureau

- réunit les présidents, vice-présidents, secrétaires et les magistrats-asseesseurs du Conseil national, assistés par les directeurs et les juristes ;
- prépare les séances du Conseil national ;
- aide à la gestion effective de l'Ordre.

Le Conseil national

- prend les décisions ;
- établit les lignes directrices ;
- approuve les communications, les comptes et le bilan annuel ;
- discute des points d'actualité.

Nombre de réunions en 2025 :  
Bureau : 10  
Conseil : 10  
Réunions préparatoires par section : 10

Thèmes abordés

- Organisation journée de l'Ordre du 8 novembre 2025 (voir ci-dessous)
- Formation pour les nouveaux membres des Conseils provinciaux
- Flowchart de la procédure disciplinaire
- Loi proportionnalité
- Extraits de l'accord gouvernemental : discussion
- Suivi de la décision de l'Autorité Belge de la Concurrence (ABC) de 2019
- Réunion Associations professionnelles/Ordre concernant le service de garde
- Participation au symposium de la clinique de la douleur du 17 octobre 2025
- Modernisation de l'Ordre – tour d'information
- Début collaboration avec un Bureau de comptabilité
- Recherche d'un Bureau de communication
- Contenu autorisé des automates muraux
- Recherche nouveau fournisseur informatique
- Début des travaux rénovation verte
- Conservation des documents en cas de fermeture d'une pharmacie
- Flowchart : travail en pharmacie – job étudiant
- Formation RGDP par le DPO (Data Protection Officer) de l'Ordre à tous les membres des Conseils
- Concertation estivale avec les pharmaciens hospitaliers en août 2025
- Pharmaciens et patients dépendant de Fedasil
- Réunion Cabinet Santé publique/Ordre concernant VIDIS
- Communication concernant les fausses prescriptions
- Avis sur les pratiques des professions paramédicales
- Heures d'ouvertures pour les commerces
- Groupe de travail abus médicaments : accès aux données de patients

Composition du Conseil national

| Conseil national             |                           |                      |
|------------------------------|---------------------------|----------------------|
|                              | Section FR                | Section NL           |
| Présidents                   | Prof. C. De Vriese        | Prof. G. Laekeman    |
| Magistrats<br>asseesseurs    | M. J. Simons (effectif)   |                      |
|                              | M. P. Boudolf (suppléant) |                      |
| Représentants<br>universités | Prof. N. Dujardin         | Prof. D. Deforce     |
|                              | Prof. G. Philippe         | Prof. E. Tommelein   |
| Vice-présidents              | Phn. J.-C. Davoine        | Phn. L. Halet        |
| Secrétaires                  | Phn. R. El Khannous       | Phn. M.-R. Devlies   |
| Membres<br>pharmaciens       | Phn. P. Ramlot            | Phn. F. Opsomer      |
|                              | Phn. M. Demarbe           | Phn. M. De Saedeleir |
|                              | Phn. L. Pétré             | Phn. S. Sempels      |
| Invité                       | Prof. L. Pieters          |                      |

## B. Dispense du service de garde en 2025

En 2025, les pharmaciens ont pu continuer à compter sur le Conseil national pour traiter leur demande en matière de dispense du service de garde. Le nombre de ces demandes continue de diminuer en 2025 et près d'un tiers d'entre elles vise à la prolongation d'une dispense octroyée antérieurement.

Dans le cadre de sa compétence en matière de dispense du service de garde, mais aussi dans le cadre des affaires disciplinaires traitées par les Conseils disciplinaires dont il a connaissance, le Conseil national est témoin des difficultés que peut poser le service de garde pour les pharmaciens. Il peut également constater les défis que ce service de garde représente.

Fort de cette position, le Conseil national a pris l'initiative de réunir toutes les associations professionnelles de pharmaciens du pays compétentes en matière de service de garde le 27 mars 2025. L'échange de vues et d'idées entre la délégation du Conseil national et les associations vise, entre autres, à faire évoluer le Règlement relatif à la dispense du service de garde.

Les discussions en vue d'une révision de ce Règlement ont été entamées au sein du Conseil national après cette rencontre. Elles se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année 2025.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Toutes les informations utiles concernant les dispenses du service de garde sont rassemblées dans un « Dossier » sur le site de l'Ordre des pharmaciens. Tout pharmacien peut y télécharger le nouveau formulaire de demande de dispense et le Règlement organisant la procédure de traitement des demandes.

Bon à savoir ! Le planning des sessions du Conseil national est annoncé sur cette page : pour qu'une demande soit valablement traitée au cours d'une de ces séances, elle doit parvenir à l'Ordre au moins une semaine avant la date concernée.

Figure 1. Nombre de demandes de dispense du service de garde par année

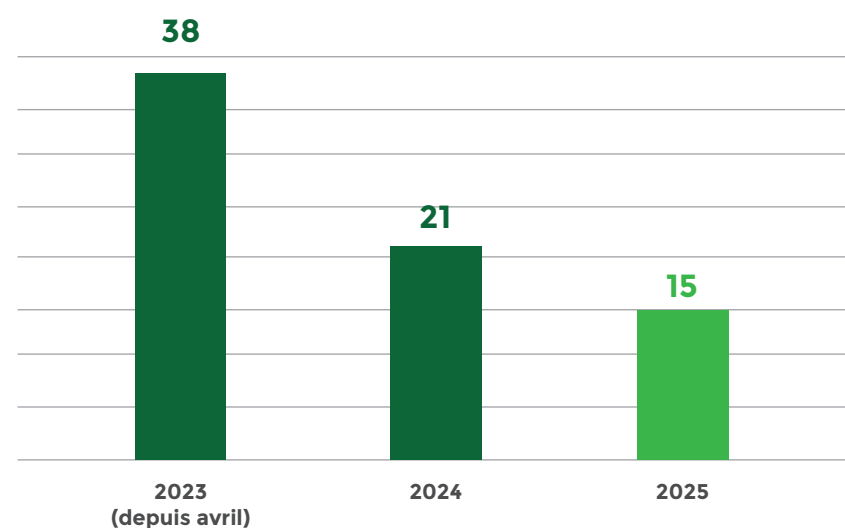


Figure 2. Langue des demandes de dispense du service de garde en 2025

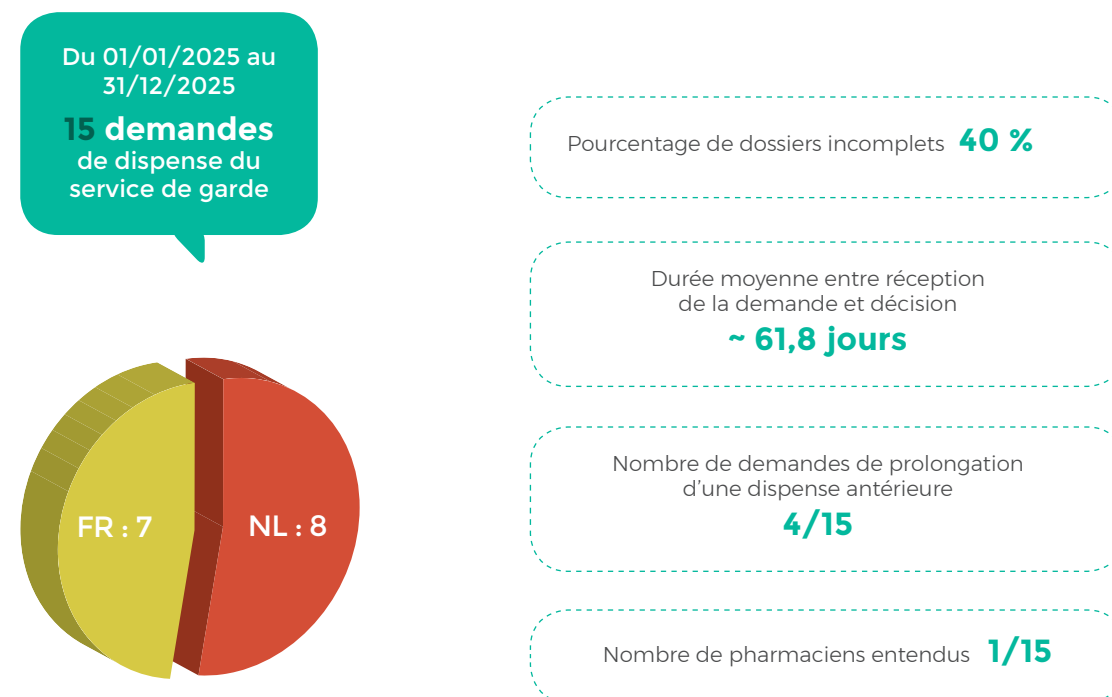


Figure 3. Nombre de demandes en 2025 par province

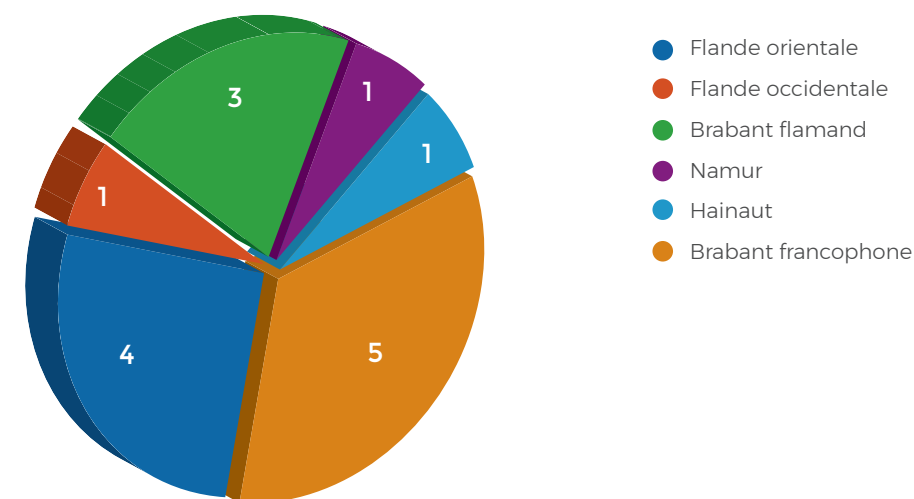
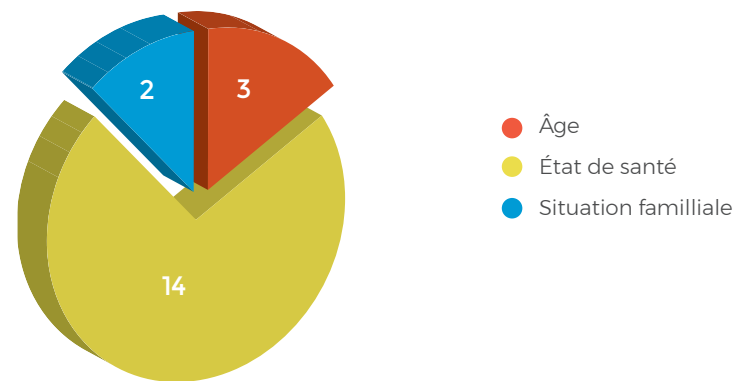
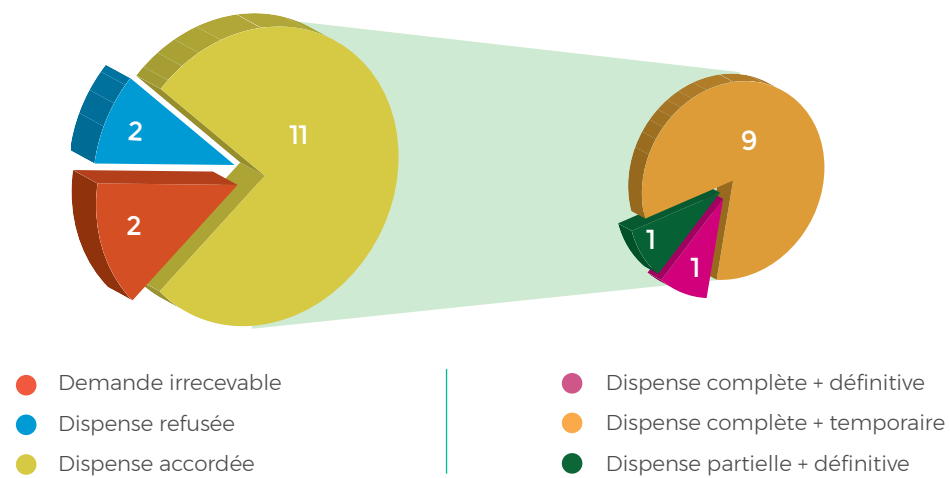


Figure 4. Critères sur base desquels se fondent les demandes de dispense du service de garde en 2025



Remarque : une demande peut-être basée sur plusieurs critères

Figure 5. Décisions en matière de dispense du service de garde en 2025



## C. Groupes de travail

En 2025, le Conseil national a créé un nouveau groupe de travail « Code ». L'Autorité Belge de la Concurrence lui avait en effet demandé d'évaluer tous les 5 ans la nécessité de révision du Code de déontologie pharmaceutique. Une mise à jour du commentaire du Code, avec notamment l'insertion de nouveaux exemples, est également utile pour éclairer l'action des conseils disciplinaires, guider la pratique des pharmaciens et informer le public.

Le groupe de travail est constitué, outre d'un directeur et d'un juriste, d'un membre professeur, de trois membres pharmaciens représentant de Conseils provinciaux et d'un magistrat du Conseil national. Il s'est réuni à 7 reprises en 2025, pour un passage en revue de chaque article du Code, parallèlement à son commentaire.

## D. Journée de l'Ordre du 8 novembre 2025

Après l'édition réussie de 2017, l'Ordre a organisé le 8 novembre 2025 une deuxième « Journée de l'Ordre » : une journée mémorable et inspirante de l'Ordre des pharmaciens.



### **Matinée : « World Café » avec trois tables de débats :**

- Débat 1 : La profession de pharmacien : passé et avenir.
- Débat 2 : La pharmacie comme entreprise : quelle publicité est possible ?
- Débat 3 : Responsabilité du titulaire. Comment faire fonctionner la pharmacie avec toute l'équipe ? Quel partage de tâches au sein de l'équipe ?



### **Après-midi : symposium autour de thèmes actuels – modérateurs Caroline Veyt et Ben Roelants**

- Intervention vidéofilmée du Ministre de la Santé F. Vandenbroucke
- Le devoir d'information du pharmacien en cas d'enquête judiciaire (B. Dejemeppe, Président de l'Ordre des médecins)
- Abus de médicaments : outils et perspectives pour le pharmacien (J.-F. Desgagné, Président de l'Ordre des pharmaciens du Québec (vidéo))
- La nouvelle réalité du marché de la pharmacie : stratégies pour rester pertinent (F. Germain, Fondateur et directeur opérationnel d'Innoventis Pharma)
- Intelligence artificielle : un défi (déontologique) (Prof. G. Laekeman, Président de l'Ordre des pharmaciens et Prof. H. De Loof – UAnvers)



## II. L'activité disciplinaire

Pour l'Ordre des pharmaciens, assurer la qualité des pratiques des pharmaciens passe aussi par l'application de la déontologie. Les plaintes des patients, les réclamations des confrères, les dénonciations des autorités doivent être investiguées pour assurer la protection de la santé publique.

Les Conseils provinciaux, le Conseil d'appel et le Raad van Beroep sont les instances qui exercent le pouvoir juridictionnel disciplinaire au sein de l'Ordre.

En 2025, le volume total de nouveaux dossiers traités par les Conseils provinciaux atteint presque le maximum de 2022.

Le nombre total d'appels interjetés contre les décisions prises dans ces dossiers demeure bas.

L'augmentation du volume de nouveaux dossiers traités provient exclusivement d'une augmentation des plaintes adressées aux Conseils provinciaux francophones en 2025 (84 contre 43 en 2024). La parité linguistique en devient cette année presque parfaite.

Malgré l'augmentation du nombre de dossiers, les tendances en termes de sanctions ne sont pas démenties en 2025 :

- Près de 74 % de dossiers sans sanctions ;
- En cas de sanction, une majorité de sanctions mineures (71 % des sanctions) ;
- Pas de radiation.

*En 2025, le volume total de nouveaux dossiers traités par les Conseils provinciaux atteint presque le maximum de 2022.*

Figure 6. Répartition des dossiers disciplinaires de Conseils provinciaux par langue en 2025

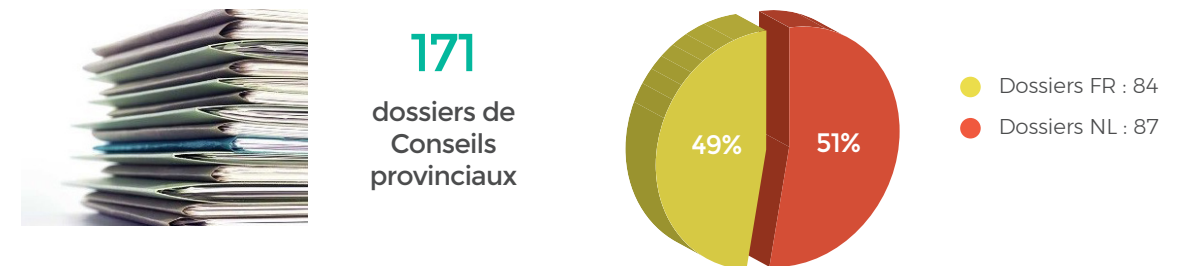
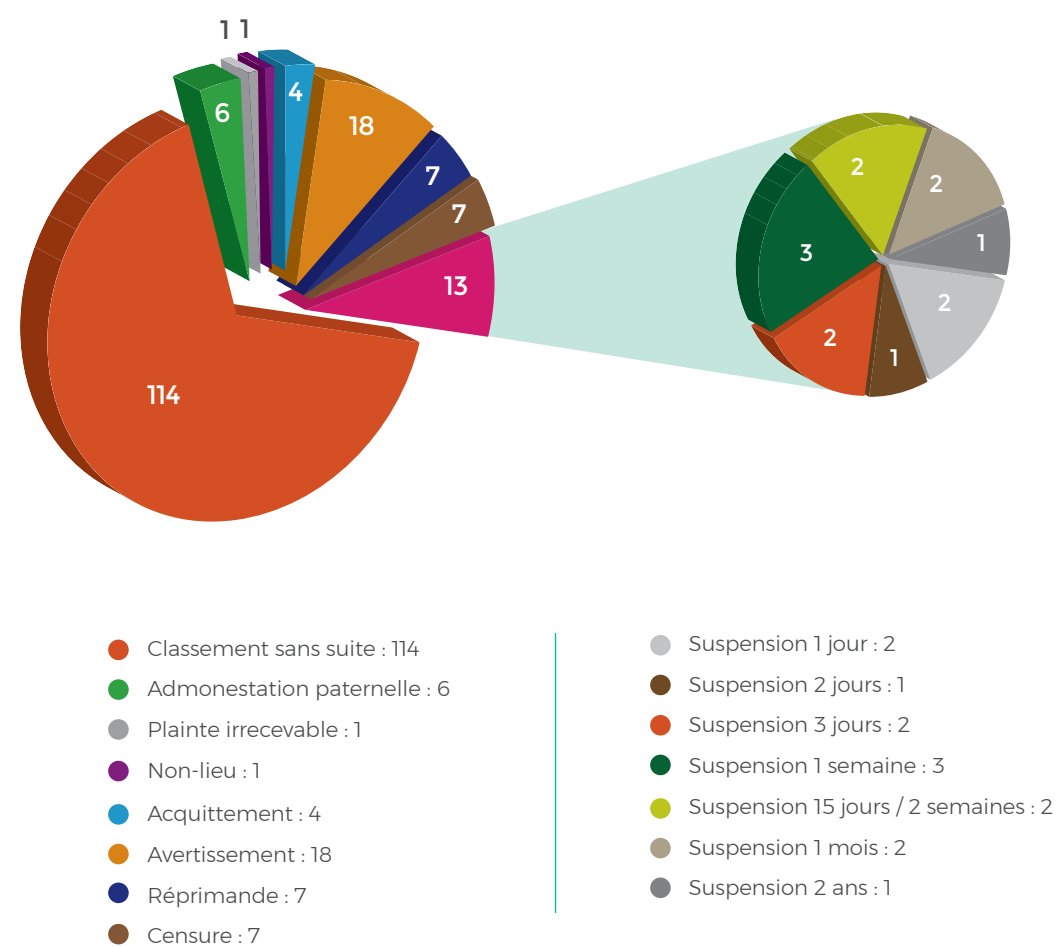


Figure 7. Évolution du nombre de dossiers disciplinaires de Conseils provinciaux entre 2005 et 2025



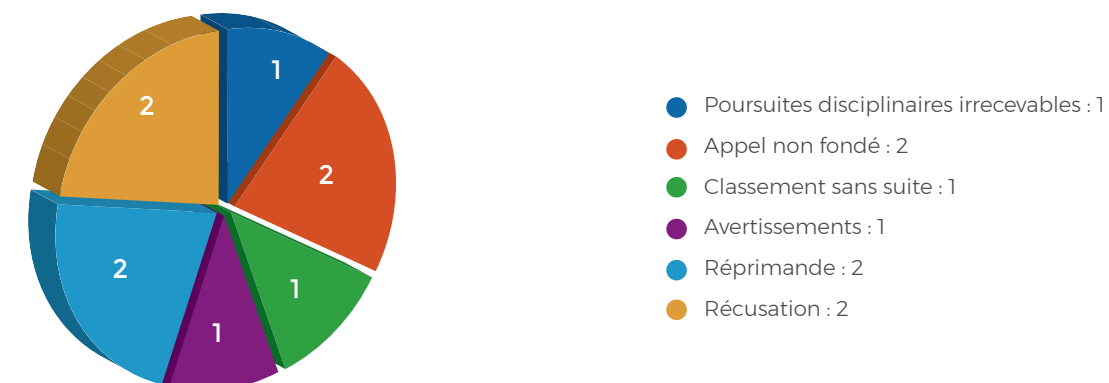
Figure 8. Type de décisions prises par les Conseil provinciaux en 2025



#### Nombre de nouvelles procédures en appel : 6

- Initiées par le Conseil national : 2
- Décisions du Conseil d'appel/ Raad van Beroep : 4 / 5
- En cours au Conseil d'appel/ Raad van Beroep : 4 / 6

Figure 9. Type de décisions prises par le Conseil d'appel et le Raad van Beroep en 2025



#### PROCÉDURES EN CASSATION

##### Nombre d'arrêts rendus par la Cour de cassation en 2025 :

- Sur décision du Conseil d'appel : 1
- Sur décision du Raad van Beroep : 5

##### Nombre de pourvois en cassation introduits en 2025 :

- Sur décision du Conseil d'appel : 0
- Sur décision du Raad van Beroep : 4

##### Nombre de demandes de réhabilitation auprès du Conseil d'appel/du Raad van Beroep en 2025 : 0/0

- Nombre de réhabilitations accordées en 2025 : 0

# PARTIE 3.

## LA REPRÉSENTATION DE L'ORDRE EN 2025



### PARTIE 3. LA REPRÉSENTATION DE L'ORDRE EN 2025

#### I. Auprès des universités

Les étudiants sont les pharmaciens de demain. L'Ordre les rencontre pour les sensibiliser à la confiance que la société en général et leurs patients en particulier placent en eux.

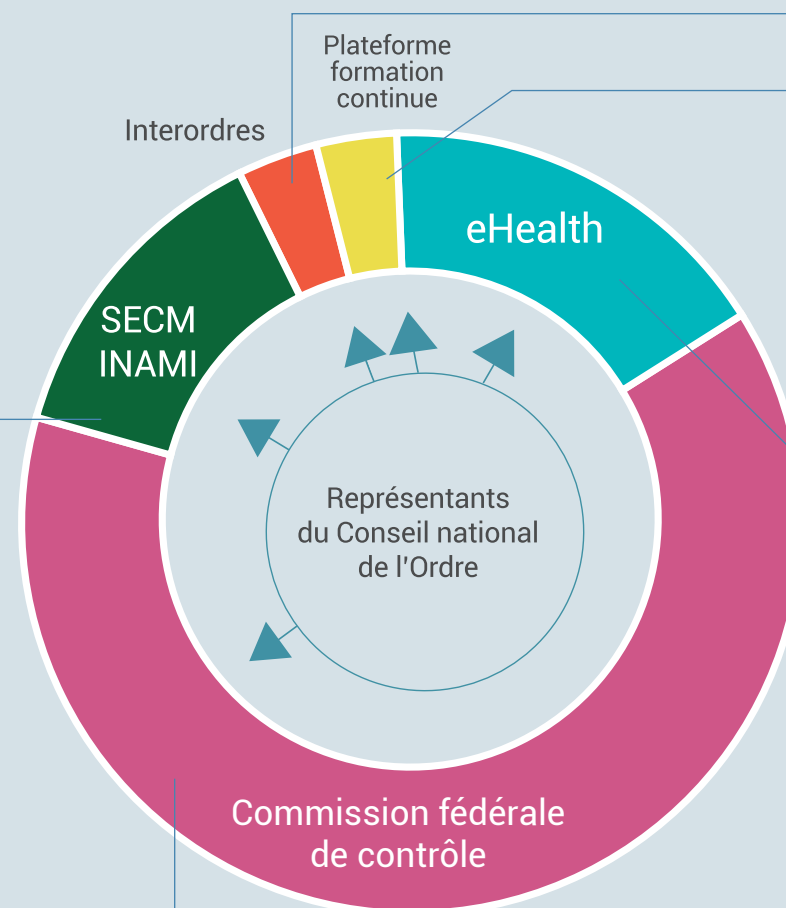
Comme chaque année, les représentants du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens ont animé des sessions de déontologie (théorie et casus) dans toutes les universités du pays.

Conformément à la tradition, les directeurs étaient également présents aux proclamations, au cours desquelles ils ont félicité les diplômés et leur ont distribué un pin en guise d'attention.

| Proclamations                                |                          |
|----------------------------------------------|--------------------------|
| Université                                   | Date                     |
| UCLouvain (Université catholique de Louvain) | 08/10/2025               |
| ULB (Université libre de Bruxelles)          | 30/09/2025<br>20/10/2025 |
| ULiège (Université de Liège)                 | 17/01/2025               |
| UMons (Université de Mons)                   | 03/10/2025               |
| KUL (KU Leuven)                              | 16/02/2024<br>29/11/2024 |
| VUB (Vrije Universiteit Brussel)             | 19/04/2024               |
| UGent (Universiteit Gent)                    | 30/04/2024               |
| UAntwerpen (Universiteit Antwerpen)          | 18/10/2024               |

## II. Dans les groupes et commissions nationaux

D'autres instances ou groupes encadrent, accompagnent ou influent la profession de pharmacien au niveau national. L'Ordre, via des représentants issus du Conseil national, participe à leurs travaux pour accomplir, également à ce niveau, sa mission de protection de la santé publique. La participation de l'Ordre est parfois réglée par la législation ; elle peut également être volontaire, l'Ordre étant un partenaire important en matière de santé.



### SECM INAMI

Le SECM est un des services clés de l'INAMI (<https://www.inami.fgov.be/fr/l-inami/notre-structure/le-service-d-evaluation-et-de-contrôle-médicaux>). Il est dirigé par un Comité dans lequel l'Ordre des pharmaciens est représenté.

#### Réalisation 2025 :

Étude concernant les facturations aberrantes de prestations pharmaceutiques en milieu hospitalier au niveau national.

#### Chiffres 2025 :

- 16 millions d'euros de facturations indues, en ce qui concerne le pharmacien
- 5 cas concernant des pharmaciens avec 721.437,28 € comme montant en grief

### La Commission fédérale de contrôle

La Commission fédérale de contrôle est une instance belge qui a repris depuis 2023 les tâches des anciennes Commissions médicales provinciales.

La Commission est compétente pour le contrôle de l'exercice des professions de santé (comme les médecins, dentistes, pharmaciens, etc.) au niveau fédéral. Elle traite les plaintes au sujet de manquements professionnels ou d'autres infractions aux règles applicables aux dispensateurs de soins. La Commission fédérale de contrôle est une instance fédérale qui veille à la qualité au sein des professions de santé, instruit les plaintes et peut ordonner des mesures.

### Interordres

Les réunions interordres sont organisées de manière informelle entre les 5 ordres professionnels existant en Belgique (Ordres des médecins, médecins vétérinaires, architectes, avocats et pharmaciens) pour partager leurs expériences et leurs connaissances sur différents sujets.

#### Réalisations 2025 :

Les juristes des ordres se sont réunis pour approfondir divers sujets sur le plan strictement juridique (mise en œuvre de la législation proportionnalité, rôle des ordres dans la formation continue et conditions d'inscription de professionnels étrangers au tableau de l'Ordre).

### Plateforme formation continue

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'arrêté royal du 8 juillet 2014 relatif à la formation continue des pharmaciens d'officines ouvertes au public, une ASBL a été constituée en 2019 par l'APB, l'OPHACO et l'Ordre des pharmaciens.

#### Réalisations 2025 :

- Stabilité des demandes d'accréditation
- Mise en place du nouveau système Pharmfolio

### Plateforme eHealth

La plate-forme eHealth a pour mission de promouvoir et de soutenir des prestations de services électroniques et des échanges d'informations bien organisés entre tous les acteurs des soins de santé. L'Ordre des pharmaciens dispose d'une voix consultative dans le Comité de gestion de celle-ci.



#### Réalisations 2025 :

- Paradigmashift : élargissement de la matrice d'accès pour les dispensateurs de soins
- Statistiques de l'utilisation des services de base de la plate-forme eHealth
- Be-SafeShare
- Participation des organisations de patients au comité de gestion eHealth
- Plan pluriannuel 2026-2029
- Plan de communication e-santé citoyen

### III. Dans les organisations européennes et internationales

Les défis que posent l'évolution des soins de santé aux patients et aux pharmaciens dépassent les frontières des États et des professions. Les forums d'échanges et d'action européens et internationaux sont donc primordiaux. Pour remplir sa mission de protection de la santé publique, il est indispensable que l'Ordre soit membre de ces diverses organisations. Il y envoie des représentants issus du Conseil national. Ceux-ci permettent de rester au courant des actualités européennes et internationales, d'y réagir adéquatement et de transmettre d'éventuelles bonnes pratiques applicables à l'étranger ou à d'autres professions.

#### Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF)

La Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones « se veut un lieu privilégié d'échanges et de débats sur l'exercice pharmaceutique » en francophonie (<http://www.ciopf.org/>).



##### Réalisations 2025 :

- Décision de ne pas réviser les statuts (présidence toujours française et siège à Paris)
- Présentation du nouveau Code de déontologie français (décret publié par le ministre après avis du Conseil d'État)
- Partenariat avec la Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP) : relecture de la traduction d'un article et relecture d'une brochure concernant la vaccination par les représentants de l'Ordre de Belgique

#### Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS)

L'Observatoire Franco-Belge de la Santé est un organisme visant au développement de soins transfrontaliers et d'une coopération médicale franco-belge (<https://www.ofbs.org/>).



##### Réalisation 2025 :

Réflexion sur le fonctionnement de l'organisation ainsi que sur son règlement d'ordre intérieur.

#### EurHeCA

EurHeCA est un forum d'échange et de partage d'information entre autorités compétentes pour les professions de soins de santé à travers l'Europe. Objectif ? soutenir ces professions dans l'intérêt des patients et de la qualité des soins (<https://www.eurheca.eu/en/>).



#### Pharmaceutical Group of the European Union (PGEU-GPUE)

Le GPUE défend le point de vue de la pharmacie d'officine au niveau de l'UE. Son objectif principal est « de promouvoir le rôle du pharmacien d'officine comme celui d'un professionnel de la santé à part entière, de s'assurer qu'il soit reconnu comme tel à tous les niveaux et d'aider à préserver la santé du citoyen de l'Union européenne » (voir le site <https://www.pgeu.eu>).



##### Réalisations 2025 :

- Santé cardiovasculaire : document de prise de position
- Intelligence artificielle : document de prise de position
- Critical Medicines Act : document de prise de position
- Pharmacie 2040 : document de réflexion

##### Réalisations 2025 :

- Rédaction d'une réponse à la consultation ciblée de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
- Visite du Parlement européen et rencontres avec le Forum Européen des patients (EPF), des parlementaires européens et la DG EMPL de la Commission européenne

# PARTIE 4.

## LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ORDRE EN 2025



### PARTIE 4. LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ORDRE EN 2025

L'Ordre des pharmaciens encadre et accompagne les pharmaciens, pour assurer la qualité et la sécurité de leurs prestations, et ainsi garantir la confiance des patients. Pour ce faire, l'Ordre vit en tant qu'institution, avec des locaux et du personnel au service des membres. Ceci requiert une gestion transparente, contrôlée par les mandataires.

La gestion administrative de l'Ordre est assurée par deux directeurs administratifs, un francophone et un néerlandophone. Leur tâche consiste à gérer l'Ordre des pharmaciens en tant qu'institution.

#### I. Les tâches de gestion

##### • Gestion administrative

- Suivi des rapports des Conseils provinciaux, des décisions et des sanctions disciplinaires
- Suivi des décisions du Raad van Beroep et du Conseil d'Appel
- Suivi des pourvois en cassation
- Supervision et gestion du travail administratif des Conseils provinciaux
- Procédure de renouvellement des mandats des magistrats-asseurs au sein des différents Conseils de l'Ordre

##### • Gestion et achat du matériel

##### • Gestion financière

- Réunions avec la comptabilité et un réviseur d'entreprise
- Accueil des représentants des banques et des assurances
- Contrats hardware et software
- Suivi quotidien des finances
  - Invitation au paiement des cotisations et rappels
  - Suivi de la procédure d'encaissement des cotisations impayées
  - Contrôle des factures et paiements
  - Versement du salaire des membres du personnel

- Contrôle de la comptabilité des Conseils provinciaux
- Gestion du capital

##### • Gestion du personnel

- Administration des salaires et congés
- Assurance-groupe
- Engagements

##### • Bâtiments : travaux d'entretien et installations de sécurité

##### • Gestion de l'informatique

- Contacts fréquents avec les responsables et les techniciens de la firme DVIT
- Gestion du site internet
- Discussions avec les responsables de la firme Uniweb

##### • Lien avec les Conseils provinciaux

- Visite des secrétariats provinciaux
- Communications aux présidents ou aux secrétaires administratives des Conseils provinciaux

##### • Prestations juridiques

Collaboration et concertation avec les deux juristes de l'Ordre et les avocats

• **Contacts européens**

- Participation à la journée de l'Ordre des pharmaciens de France
- Contact avec la KNMP (Pays-Bas)

• **Contacts externes**

- Concertation APB, AFMPS, Ordres, associations professionnelles
- Universités : organisation des sessions déontologiques ; assistance aux proclamations
- Rencontres avec les politiques

• **Travail quotidien**

- Préparation des séances du Bureau et du Conseil national
- Rédaction et traduction des rapports de ces séances
- Réponse au courrier et emails
- Réponse aux appels téléphoniques
- Suivi de l'actualité juridique
- Suivi des questions/réponses parlementaires
- Analyse des projets et propositions de loi, arrêtés royaux, directives

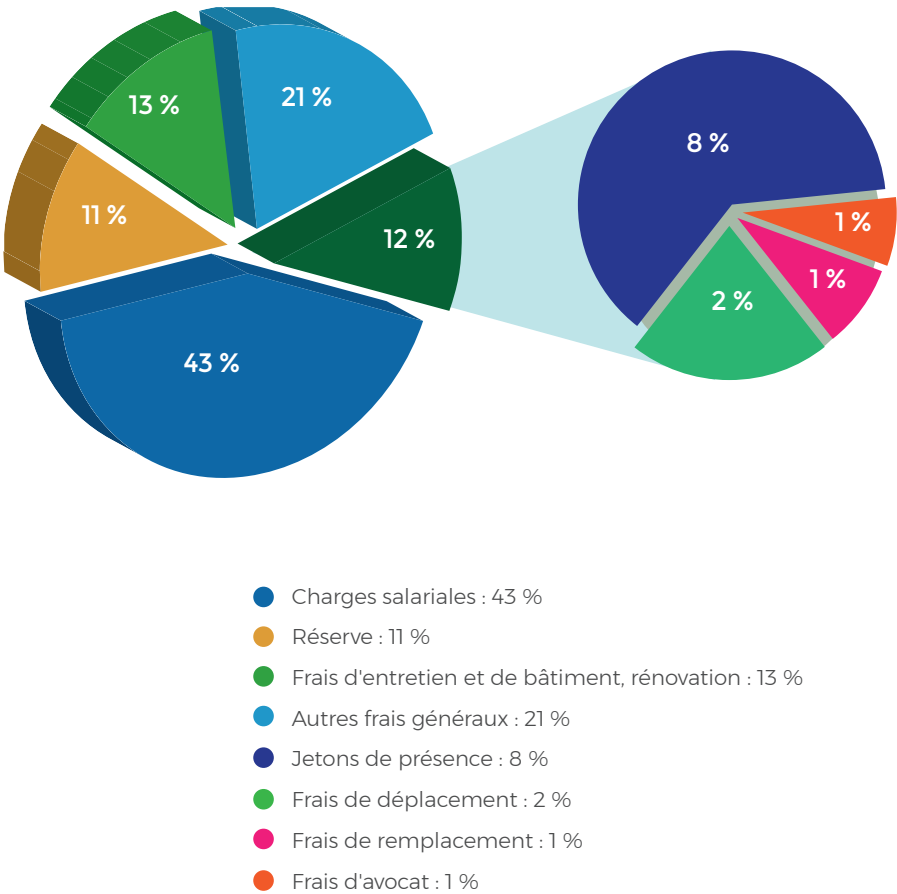
**II. Les données financières de l'Ordre en 2025**

En créant l'Ordre des pharmaciens, le législateur a voulu confier d'importantes responsabilités à une institution émanant de la profession et il a voulu que cette institution ait elle-même les moyens de son indépendance. Il a donc donné à l'Ordre la pleine maîtrise de ses ressources et de son budget.

Le budget dont dispose l'Ordre pour faire face à ses missions est alimenté exclusivement par les cotisations des pharmaciens inscrits aux différents tableaux. Ces cotisations financent l'activité de tous les Conseils (Conseil national, Conseil d'appel, Raad van Beroep, Conseils provinciaux) ainsi que les infrastructures et la logistique nécessaire au fonctionnement de l'ensemble de l'institution.

Les comptes annuels ainsi que le projet de budget sont examinés par le Bureau avant d'être proposés pour approbation au Conseil national. Les comptes annuels sont soumis à la certification de deux commissaires aux comptes avant la présentation au Conseil national. Les commissaires aux comptes ont vérifiés et certifiés que les comptes soumis au Conseil national sont conformes aux normes légales et qu'ils reflètent une image sincère et fidèle de la situation financière de l'Ordre des pharmaciens.

Figure 10. Répartition des charges 2025



# PARTIE 5.

## LE SOUTIEN JURIDIQUE DE L'ORDRE EN 2025



### PARTIE 5. LE SOUTIEN JURIDIQUE DE L'ORDRE EN 2025

Le secteur des soins de santé n'échappe pas à l'inflation législative généralisée. Mandataires de l'Ordre, pharmaciens et patients ont ainsi parfois besoin d'un éclairage plus précis sur le fonctionnement de l'Ordre, la déontologie et la procédure disciplinaire ou encore le droit pharmaceutique et médical général. L'Ordre dispose de ressources en son sein pour apporter le soutien nécessaire.

Le service juridique du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est composé de deux juristes, qui exercent à temps partiel et ont le titre de juriste d'entreprise. Son activité couvre un large panel de missions.

#### I. Les tâches du soutien juridique

- **Gestion du contentieux disciplinaire**

Analyse et résumés (avec mots-clés) de toutes les décisions rendues, avis quant à l'opportunité d'un recours, suivi des éventuelles procédures, gestion des contacts entre toutes les parties prenantes, anonymisation des décisions et publication de celles-ci sur le site de l'Ordre.

- **Rédaction de communications ou de notes internes**

- **Soutien juridique dans le traitement des demandes de dispense du service de garde et la révision du Règlement**

Rédaction des décisions à l'intention des pharmaciens demandeurs de dispense, retranscription des auditions éventuelles de pharmaciens demandeurs, soutien en vue de la bonne application du Règlement en matière de dispense du service de garde, rédaction des modifications du Règlement...

- **Participation aux groupes de travail créés par le Conseil national**

- **Participation aux réunions avec des partenaires extérieurs**

- **Interventions comme orateur**

Le service juridique participe aux sessions déontologiques organisées par les universités.

À l'occasion du « Jour de l'Ordre », qui s'est tenu le 8 novembre 2025, le service juridique a également animé une table de débat du World Café qui s'est déroulé en matinée avec les membres des Conseils provinciaux de l'Ordre. Le thème du débat était la responsabilité du pharmacien titulaire.

- **Veille juridique et formation permanente**

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un formulaire de contact est disponible sur le site de l'Ordre des pharmaciens (<https://ordredespharmaciens.be/contact>). Vous pouvez choisir le thème de votre question et celle-ci sera automatiquement redirigée vers le service compétent.

Bon à savoir ! Le formulaire de plainte pour initier une procédure disciplinaire à l'encontre d'un pharmacien est distinct. En fonction des données remplies, la plainte est directement adressée au Conseil provincial compétent.

## II. Les questions traitées par le service juridique

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, afin d'objectiver la nature, l'origine ou encore la récurrence des questions juridiques qui lui parviennent, le service juridique tient un répertoire de toutes les demandes d'avis qu'il reçoit. Ces demandes sont formulées, d'une part, par les membres des différents conseils de l'Ordre ou leur personnel et portent généralement sur des aspects techniques relatifs à la réglementation de la profession de pharmacien, à la déontologie et au déroulement de la procédure disciplinaire. Elles proviennent, d'autre part, de personnes extérieures à l'Ordre, principalement des pharmaciens, mais aussi d'autres tiers.

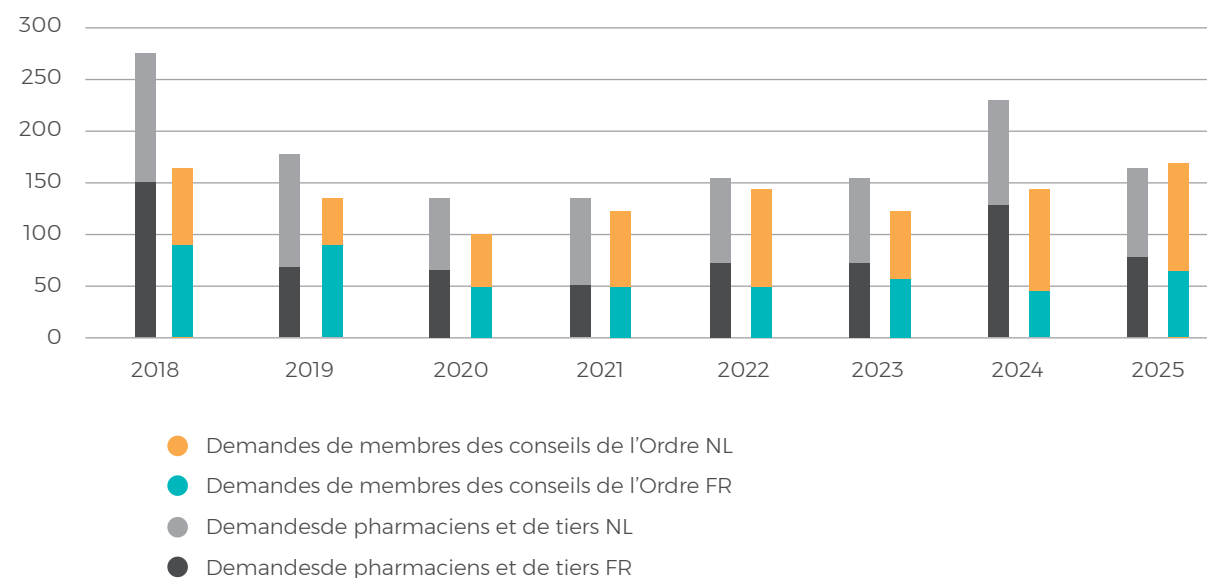
En 2025, comme en 2022, le volume global des questions posées au service juridique par les membres des Conseils de l'Ordre augmente légèrement par rapport aux deux années précédentes : il s'agit probablement d'un effet du renouvellement des mandats des Conseils en décembre de l'année

qui précède. Les demandes des pharmaciens et des tiers reviennent à un niveau pouvant être considéré comme normal, après l'augmentation significative en 2024 (voir Figure 11).

Concernant les demandes des pharmaciens et des tiers, voici les quelques tendances qui peuvent être retirées des Figures 12 et 13, ainsi que du Tableau 1 :

- le recul des appels téléphoniques au profit des mails pour poser une question au service juridique se poursuit encore en 2025 : les mails représentaient déjà 71 % des demandes en 2024 ; ils ont atteint 86 % en 2025 ;
- le temps de réponse aux mails retrouve les normes de 2022 (1,6 jours en moyenne et près de 67 % de réponse le jour-même ou le lendemain), grâce au fait que le personnel de l'Ordre est à nouveau au complet en 2025 ;

Figure 11. Nombre de questions adressées au service juridique par interlocuteur, par langue et par année



- comme chaque année, ce sont surtout les pharmaciens eux-mêmes qui se sont adressés au service juridique de l'Ordre en 2025 (55,6 %). Ensuite, derrière les patients (11,7 %) et les professionnels du droit (9,3 %), les catégories d'interlocuteurs sont très variées : assistants pharmaceutico-techniques, médecins ou infirmiers ; associations professionnelles de pharmaciens ou ASBL actives dans les causes liées à la santé ; sociétés commerciales, consultants et comptables ; service de police... ;

- au niveau des thématiques, les questions relatives à la délivrance de médicaments et aux prescriptions restent les plus nombreuses (22,2 %). La publicité, les heures d'ouverture, le service de garde et le secret professionnel arrivent ensuite loin devant les autres thématiques.

Figure 12. Langue des demandes de pharmaciens et de tiers, moyens utilisés pour formuler celles-ci et temps de réponse en 2025

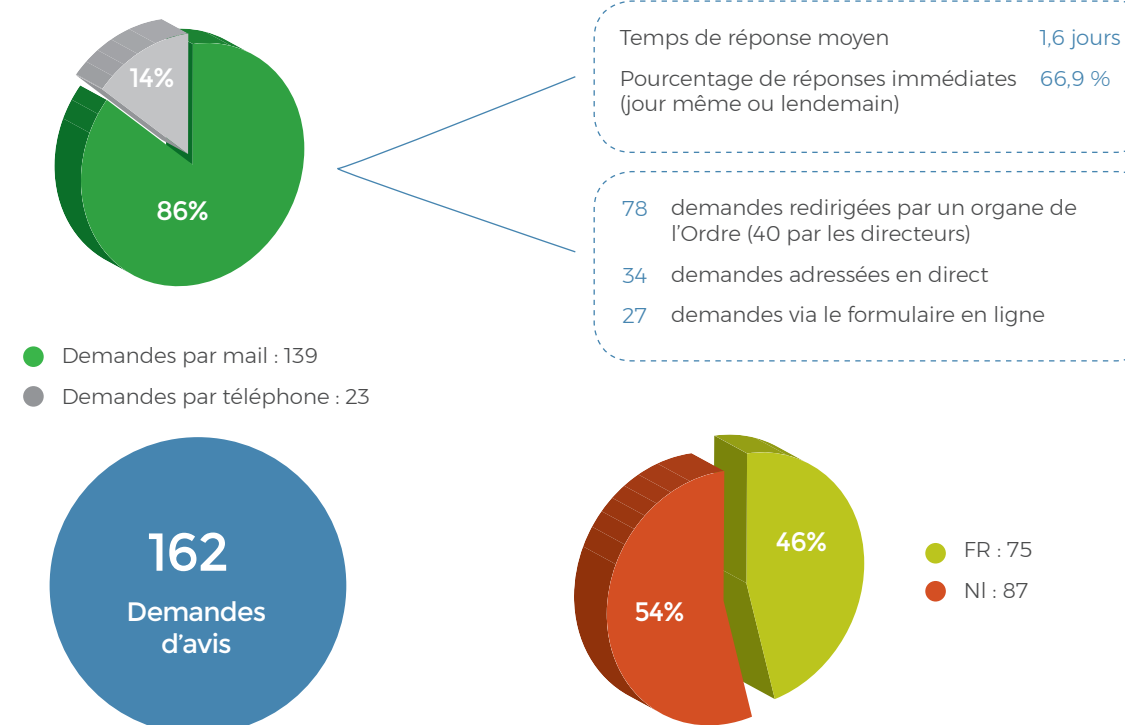


Figure 13. Profession ou qualité des interlocuteurs extérieurs à l'Ordre en 2025

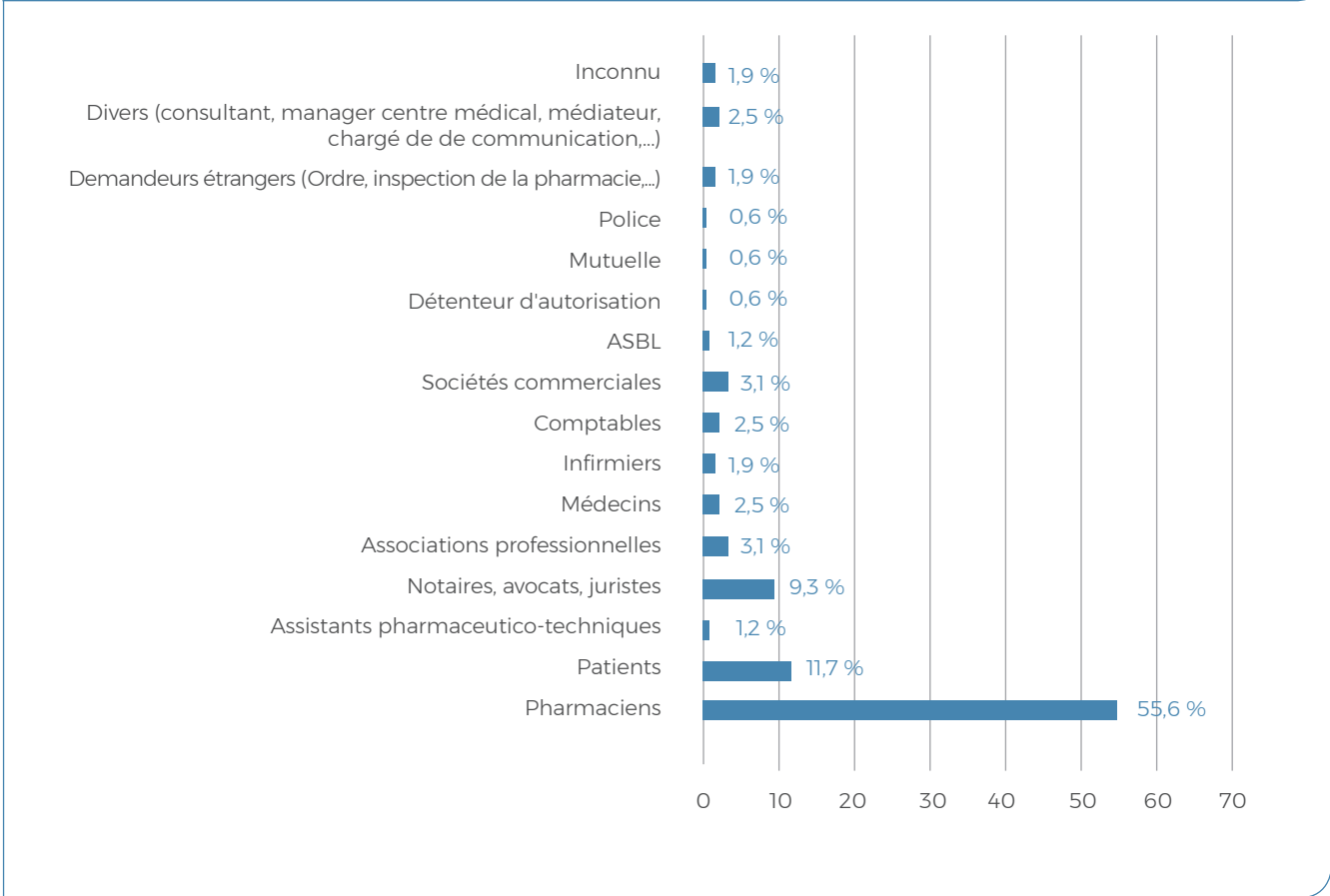


Tableau 1. Aperçu des thèmes des questions posées par les pharmaciens et les tiers entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025

| Thèmes<br>(Liste non limitative)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Nombre de questions | %      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|
| <b>PRODUITS VENDUS ET SERVICES RENDUS EN PHARMACIE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Modalités de la délivrance de médicaments : quelles règles applicables en cas d'abus de médicaments ? quelle possibilité de refus de délivrance ? quelles règles de délivrance pour les sémaglutides ?</li><li>• Questions liées à la prescription : procédure en cas de suspicion de fausse prescription ? <i>quid</i> des avances sans prescription ?</li><li>• Que faire en cas de factures impayées par des organismes tels que Fedasil ?</li><li>• Règles en matière de reprise des médicaments utilisés ou périmés et des seringues ?</li><li>• Questions liées au monopole du pharmacien (<i>quid</i> vente de médicaments en ligne par des particuliers ? <i>quid</i> des actes liés aux médicaments réalisés par des infirmiers ou des aidants qualifiés ?).</li><li>• Quels produits (livres ?) ou services (appareils d'automesure ? vaccination ?) peuvent être offerts en officines ?</li></ul> | 36                  | 22,2 % |
| <b>PUBLICITÉ ET PRATIQUES COMMERCIALES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Demandes quant à la compatibilité d'une pratique déterminée avec les règles déontologiques applicables en la matière (flyer indiquant la présence d'un automate, distribution de lots gratuits à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle pharmacie, tenue d'un stand lors d'une braderie, sponsoring d'un club de jeunes...).</li><li>• Autorisation de la diffusion de publicités sur les réseaux sociaux ? Via un journal communal ?</li><li>• Règles applicables aux réductions sur le ticket modérateur.</li><li>• ...</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 23                  | 14,2 % |
| <b>HEURES D'OUVERTURE ET SERVICE DE GARDE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilité d'ouverture pendant le service de garde pour une pharmacie qui n'est pas de garde ;</li><li>• Responsabilité pour l'exécution des gardes en l'absence du titulaire ;</li><li>• Questions liées à l'honoraire de garde que le pharmacien peut demander ;</li><li>• Organisation du service de garde pour les pharmacies hospitalières ;</li><li>• ...</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 17                  | 10,5 % |
| <b>DROIT DES SOCIÉTÉS :</b> <p>Quel type d'activités peuvent être regroupées dans une société de pharmaciens ? Qui peut être actionnaire d'une société de pharmaciens ? Nécessité d'approbation des statuts des sociétés de pharmaciens par l'Ordre ? ...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 16                  | 9,9 %  |
| <b>SECRÉT PROFESSIONNEL DU PHARMACIEN ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilité pour le pharmacien de communiquer des données à la police, à un médecin expert mandaté par le tribunal dans le cadre d'une succession ou aux proches d'un patient décédé ?</li><li>• Possibilité d'utilisation des données d'un patient devant les tribunaux ?</li><li>• Quelles informations peuvent être communiquées à un administrateur ? Un CPAS ?</li><li>• ...</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 14                  | 8,6 %  |
| <b>TABLEAU DE L'ORDRE :</b> <p>Conditions d'exercice de l'art pharmaceutique en Belgique en cas de diplôme étranger ; équivalence et reconnaissance des diplômes ; exercice de l'art pharmaceutique et propriété des pharmacies à l'étranger...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 8                   | 4,9 %  |
| <b>RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE :</b> <p>Responsabilité du titulaire en cas d'absence de longue durée ; relation titulaire-propriétaire ; titulariat et remplacements ; responsabilité du titulaire pour la PMI...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 8                   | 4,9 %  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|
| DROIT ET PROCÉDURE DISCIPLINAIRES :<br>Étendue de la compétence de l'Ordre ; procédure pour déposer plainte ; explications quant à la terminologie de la procédure ; fixation des périodes de suspension ; procédure disciplinaire pour les assistants.                             | 6   | 3,7 % |
| DROIT DU TRAVAIL :<br>Questions relatives aux flexi jobs, à la clause de non-concurrence, à la prise en charge des frais de formation, au statut d'indépendant complémentaire...                                                                                                    | 6   | 3,7 % |
| IMPLANTATION, CESSION, REPRISE, FERMETURE D'OFFICINE :<br>Questions relatives au nombre de pharmacies en Belgique et à l'ouverture de nouvelles pharmacies ; possibilité de confier la vente d'une officine à un agent ; reprise des documents de la pharmacie en cas de fermeture. | 6   | 3,7 % |
| LOCALISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'OFFICINE ; ENSEIGNE :<br>Mise à disposition d'un espace de la pharmacie à un tiers ; obligation d'un espace de vaccination dans la pharmacie ; obligation de croix verte ; dénomination trompeuse de la pharmacie ; pharmacie comme point-relais.  | 5   | 3,1 % |
| DROIT PHARMACEUTIQUE :<br>Présence de non-pharmaciens dans l'officine ; exigence en matière de présence d'un pharmacien en pharmacie ; caractère contraignant des avis de l'AFMPS ; conditions pour être une pharmacie ; règles en matière d'échantillons.                          | 5   | 3,1 % |
| DROITS DU PATIENT :<br>Un pharmacien peut-il mettre fin à une relation thérapeutique avec un patient ? Peut-il refuser l'accès au dossier ? Un administrateur peut-il faire interdire la délivrance de certains produits par certains pharmaciens ?                                 | 4   | 2,5 % |
| TITRE DE PHARMACIEN :<br>Incompatibilités de fonctions ; cumul de fonctions.                                                                                                                                                                                                        | 3   | 1,9 % |
| PHARMACIES EN LIGNE :<br>Possibilité d'utilisation de Google AdWords ? Possibilité de vendre des livres sur la pharmacie en ligne ?                                                                                                                                                 | 2   | 1,2 % |
| AUTRES (1 QUESTION PAR THÈME) :<br>Vente couplée ; transposition en Belgique d'une directive sur la réduction des produits plastiques ; existence d'une app pour signaler son pharmacien de référence.                                                                              | 3   | 1,9 % |
| TOTAL                                                                                                                                                                                                                                                                               | 162 | 100 % |

## CONCLUSION

En conclusion, l'année 2025 a été bien remplie ! Dans la foulée de ses 75 ans et de l'installation de nouveaux Conseils, l'Orde continue d'avancer sur la voie de la modernisation. Ce regard neuf a permis d'initier une révision essentielle de notre Code de déontologie afin de l'aligner sur les réalités du terrain et les attentes légitimes des patients. Parallèlement, les efforts de communication et le succès de la deuxième Journée de l'Ordre ont renforcé les liens fondamentaux qui unissent notre structure à ses membres, ouvrant la voie à de futurs approfondissements.

La réussite de ces vastes chantiers repose avant tout sur l'engagement collectif. Les membres du Conseil national et les directeurs tiennent à exprimer leur profonde gratitude à l'ensemble du personnel pour sa flexibilité et sa capacité d'adaptation face à ces nouveaux défis. Des remerciements tout particuliers sont adressés au service juridique, aux secrétaires administratives des Conseils provinciaux, du Conseil d'appel et du Raad van Beroep, à la secrétaire de direction, aux services cotisation et de maintenance, ainsi qu'à nos partenaires extérieurs. Votre implication et votre motivation restent le moteur de notre institution.

Nous espérons que ce rapport vous offre une vision claire, transparente et fidèle des missions accomplies au service de la société, des patients et de notre profession.

[illegible][illegible]



**Ordre des pharmaciens**  
Conseil national

Avenue Henri Jaspar, 94

1060 Bruxelles

Tél. 02 537 42 67

E-mail : [info@ordredespharmaciens.be](mailto:info@ordredespharmaciens.be)

